



AFFICHÉ
18 MAI 2026
MAIRIE DE CARROS

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 26-ST-070

208

Portant réglementation de la circulation et
du stationnement **rue des Abeilles** à Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 à L2213- 5,
Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents,
Vu la demande reçue en date du 4 mai 2026, pour l'Ets Brusseau – Aux Déménageurs Dracénois,

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,
Considérant que pour réaliser le déménagement au n° 11 rue des abeilles 06510 Carros par l'entreprise Ets Brusseau - Aux Déménageurs Dracénois, 271 avenue de l'Europe 83300 DRAGUIGNAN, tél : 04 94 68 01 45, mail : contact@brusseau.fr, il y a lieu de réglementer le stationnement pour les véhicules immatriculés : FF 158 SN - FG 987 HX,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – **Le 4 juin 2026 de 7h à 16h**, le stationnement est interdit sur quatre (4) emplacements de véhicules, matérialisés par des panneaux, pour le déménagement prévu au n° 11 rue des abeilles 06510 Carros.

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté seront enlevés par la fourrière municipale et les frais d'enlèvement et de réparation seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 3 - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service de proximité de la Métropole Nice Côte d'Azur 72 h auparavant.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 13 mai 2026

Le maire de Carros
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Stéphane REVELLO





